

# *Outils Et Mécanisme De Gestion Des Echanges Dans L'espace Transfrontalier Aplahoué/Moyen-Mono (Benin-Togo)*

## *[Tools and Mechanism of Exchange Management in Aplahoué-Moyen-Moyen Cross-Border Space (Benin-Togo)]*

Komi D. FOLY<sup>1</sup>, Sylvain A. VISSOH<sup>2</sup> et Bola MALOMON<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Université d'Abomey-Calavi (UAC), Ecole Doctorale Pluridisciplinaire "Espaces, Cultures et Développement" (EDP-ECD), Laboratoire d'Analyse Régionale & Développement (LARD), BP 526 Cotonou, Bénin.

<sup>2</sup> Université d'Abomey-Calavi (UAC), Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR), Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT), Université d'Abomey-Calavi (Bénin), BP 526 Cotonou, BP 526 Cotonou.



**Résumé –** Le présent travail se propose d'analyser les outils et le mécanisme de gestion des échanges dans l'espace transfrontalier Bénin-Togo, secteur Aplahoué/Moyen-Mono.

Les travaux sont réalisés suivant une méthodologie qui se base sur la recherche documentaire, les observations directes sur le terrain, les questionnaires et des entretiens auprès de 228 personnes. Les données obtenues ont été traitées et les résultats ont été analysés suivant le modèle SWOT.

Les résultats montrent que pour la maîtrise de leurs territoires, les autorités à divers niveaux (pouvoirs central et local) au Bénin comme au Togo ont mis en place un système de gestion qui va des textes aux services. Le droit positif de chaque pays a favorisé l'élaboration des lois sur l'aménagement du territoire et de la décentralisation, des services des douanes et de la police. Deux structures sont créées pour s'occuper spécifiquement des questions de frontière dans chacun des deux pays : l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) pour le Bénin et de la Direction Nationale des Frontières pour le Togo. Cependant, au quotidien, 93,92 tonnes de biens manufacturés et forestiers échappent aux dispositifs de contrôle mis en place. Les échanges entre la Commune d'Aplahoué et la Préfecture du Moyen-Mono sont peu maîtrisés. Une amélioration du système de contrôle qui intègre une coopération décentralisée permettra aux autorités centrales comme locales d'avoir la maîtrise de leurs territoires.

**Mots clés –** Frontière Bénin-Togo, échanges transfrontaliers, maîtrise de territoire.

**Abstract –** This work aims to analyze the tools and the mechanism for managing exchanges in the Benin-Togo cross-border area, Aplahoué / Moyen-Mono sector.

The work is carried out according to a methodology based on documentary research, direct observations in the field, questionnaires and interviews with 228 people. The data obtained were processed and the results were analyzed according to the SWOT model.

The results show that for the control of their territories, the authorities at various levels (central and local powers) in Benin as in Togo have set up a management system that goes from texts to services. The positive law of each country has favored the development of laws on spatial planning and decentralization, customs services and the police. Two structures were created to deal specifically with border issues in each of the two countries : the Beninese Agency for Integrated Management of Border Areas (ABeGIEF) for Benin and the National Border Directorate for Togo. However, on a daily basis, 93.92 tonnes of manufactured and forestry goods escape the control mechanisms put in place. The exchanges between the Municipality of Aplahoué and the Prefecture of Moyen-Mono are poorly controlled. An improvement in the control system which incorporates decentralized cooperation will allow central and local authorities to have control over their territories.

**Keywords –** Benin-Togo border, cross-border exchanges, control of territory.

## **I. INTRODUCTION**

Les frontières étatiques retiennent l'attention des géographes dans la mesure où elles donnent à voir le territoire au sens d'un espace approprié, contrôlé et mis en valeur par une organisation politique (A. Spire, 2014, p. 1). L'Afrique de l'Ouest est divisée par 32 000 km de frontières terrestres qui, si elles étaient placées bout à bout, équivaldraient aux quatre-cinquièmes de la circonférence de la Terre. Ces frontières, en grande partie héritées de la colonisation, font souvent entrave à l'intégration régionale (OCDE, 2008, p. 220). La planification du développement territorial dans les zones de frontière a toujours posé des problèmes de coordination, car la frontière entre deux pays est un lieu de jonction et de contact entre deux systèmes socio-économiques différents (A. Vigani, 2011, p. 98). Elle met alors en contact deux espaces plus ou moins différents, et ce qui constitue un bénéfice pour l'un peut être un handicap pour l'autre. Cependant, il peut se former de véritables espaces économiques et sociaux transfrontaliers intégrés dans lesquels les parties se fondent et tirent également profit de leur proximité (B. Dillé, 2000, p. 56 ; H. V. Acacha Acakpo, 2018, p. 128). Or des frontières efficacement gérées sont la garantie d'une circulation fluide des personnes, des biens et des services, ce qui contribue à la croissance économique et à la sécurité humaine (A. Mackay, 2008, p. 1). Ainsi la maîtrise des échanges qui s'effectuent entre pays s'avère importante. Dans ce sens, des Etats coordonnent leurs efforts à travers des politiques d'intégration régionale. L'Afrique de l'Ouest se prête particulièrement bien à une intégration régionale (AFRICA BRIEF, 2017, p. 1). Divers regroupements régionaux tels que le CE (Conseil de l'Entente), l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) et la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) sont mis en place (A. Y. Tohozin, 2006, p. 167 ; O. Bagodo, 2006, p. 61). La coopération transfrontalière est un partenariat entre des acteurs privés ou publics, séparés par une frontière d'État, et dont les actions ont des répercussions aux échelles régionales et locales, de part et d'autre de cette frontière (MOT, 2017, p. 8).

La République du Bénin et celle du Togo sont deux pays limitrophes qui disposent d'une frontière longue de 644 kilomètres dont 100 kilomètres sur le fleuve Mono (ABeGIEF, 2015, p. 9). La Commune d'Aplahoué, chef-lieu du département du Couffo, partage 60 kilomètres de frontière avec la République du Togo. Cette commune détermine avec la Préfecture du Moyen-Mono au Togo, un espace transfrontalier vaste de 1 594 km<sup>2</sup> (K. D. Foly, 2019, p. 28).

Le présent travail est consacré aux outils et mécanisme mis en place par chacun des Etats pour maîtriser les échanges dans leur espace frontalier. Il se propose de répondre aux préoccupations suivantes : Quels sont les outils et mécanisme mis en place à divers niveaux de pouvoir pour le contrôle des échanges de l'espace transfrontalier Bénin-Togo dans le secteur d'Aplahoué ? Qu'est-ce qui échappe aux dispositifs de contrôle des échanges ? Quelles sont les difficultés qui fragilisent le système de contrôle ? Que faire pour une maîtrise efficace de l'espace transfrontalier Aplahoué-Moyen-Mono ?

## **II. MATÉRIELS ET MÉTHODES**

### **2-1. Cadrage géographique de l'étude**

L'aire d'étude porte sur la Commune d'Aplahoué (Bénin) et la Préfecture du Moyen-Mono (Togo). Cette aire est située entre 6°48' et 7°33' de latitude nord et 1°24' et 1°54' de longitude est avec une superficie de 1 594 km<sup>2</sup> (915 km<sup>2</sup> pour Aplahoué et 679 km<sup>2</sup> pour le Moyen-Mono). La figure 1 présente la situation géographique et administrative de cet espace.

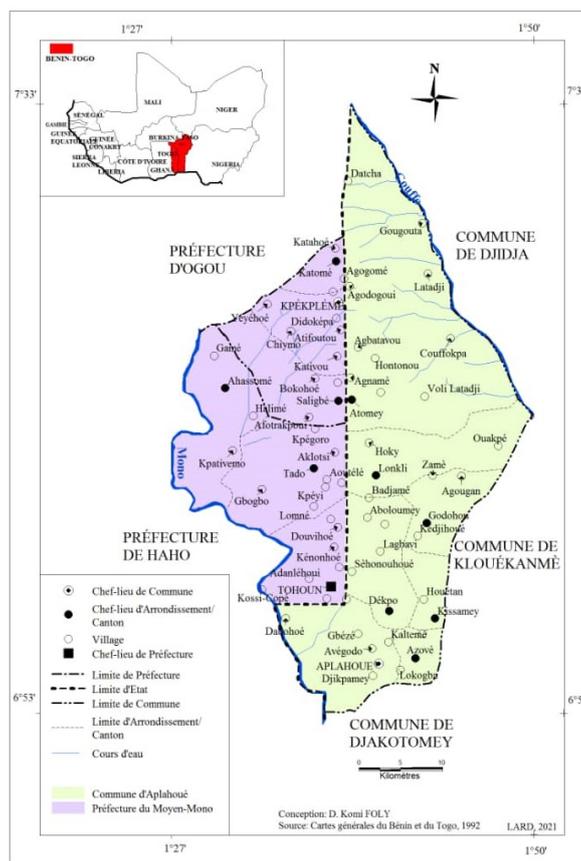


Figure 1 : Situation géographique et administrative du secteur transfrontalier Aplahoué-Moyen-Mono

Le secteur transfrontalier Aplahoué-Moyen-Mono est un espace constitué de la Commune d’Aplahoué (à l’Est) et de la Préfecture du Moyen-Mono (à l’Ouest). Au Bénin, il est limité par la Commune de Klouékanmè (à l’Est) et la Commune de Djakotomey (au Sud). Au Togo, il est limité au Nord-Ouest par la Préfecture d’Ogoou, à l’Ouest par la Préfecture du Haho et au Sud-Ouest par le fleuve Mono qui sert de limite naturelle entre la Commune d’Aplahoué et la Préfecture du Haho. La Préfecture du Moyen-Mono est composée de deux communes : la Commune du Moyen-Mono 1 (au Sud) et la Commune du Moyen-Mono 2 (au Nord).

Sur le plan administratif, la Commune d’Aplahoué est subdivisée en sept (07) arrondissements (Aplahoué, Atomey, Azové, Dékpo, Godohou, Kissamey et Lonkly) tandis que la Préfecture du Moyen-Mono compte six (06) cantons (Tohoun, Tado et Ahassomé pour la Commune du Moyen-Mono 1 et, Kpékplémé, Saligbé et Katomé pour la Commune du Moyen-Mono 2).

**2-2. Nature des données collectées**

Les données utilisées dans le cadre du présent travail sont quantitatives et qualitatives. Elles sont relatives aux flux des biens et personnes qui échappent aux contrôles, les voies de transport transfrontaliers et les outils et mécanisme mis en place pour le contrôle des échanges dans le secteur d’étude.

**2-3. Techniques, matériels et outils de collecte des données**

Les données utilisées ont été collectées à la fois au Bénin et au Togo et d’une façon particulière dans la Commune d’Aplahoué et dans les communes de la Préfecture du Moyen-Mono (Moyen-Mono 1 et Moyen-Mono 2). Les matériels utilisés à cet effet sont un appareil photographique pour la prise des vues pour illustrer le présent document et un GPS (Global Positioning System) pour la prise des coordonnées géographiques des points de passage transfrontalier du secteur d’étude.

Les enquêtes ont été organisées en deux étapes. La première étape a porté sur l’observation directe qui a permis de recenser les points de passage transfrontalier du secteur d’étude et d’apprécier le flux de biens et de personnes entre la Commune d’Aplahoué

et celles de la Préfecture du Moyen-Mono. Les dispositifs de contrôle qui y sont mis en place ont été également recensés. La deuxième étape a consisté à faire des entretiens avec des acteurs impliqués dans la gestion des échanges à savoir les maires d'Aplahoué, du Moyen-Mono 1 et du Moyen-Mono 2, huit (08) chefs d'arrondissements et de cantons, trois (03) responsables chargés des affaires économiques et financières, onze (11) responsables syndicaux des transporteurs à Azovè, Kissamey (Commune d'Aplahoué) et Kpékplémé (Moyen-Mono 2), huit (8) notables, sept (07) responsables de services déconcentrés et 192 acteurs privés des échanges qui ont été soumis à un questionnaire. A cette étape, il a été utilisé le guide d'entretien pour les autorités et le questionnaire pour le reste des acteurs. Au total, 228 personnes ont été interrogées.

#### 2-4. Traitement des données collectées et analyse des résultats

Les fiches d'enquête (guides d'entretien, questionnaires et grilles d'observation) ont été examinées dans un premier temps pour vérifier la cohérence des données enregistrées. La deuxième étape est celle de la codification desdites données. Une fois la codification effectuée, il a été procédé à quelques calculs tels que :

- Le volume moyen ( $V_m$ ) des biens (produits) :

$$V_m = \frac{1}{j} \sum_{i=1}^j V_j \quad (1)$$

$V_j$  est le volume journalier d'une catégorie de produits et  $j$  le nombre de jours considéré.

- Le flux moyen ( $F_m$ ) de personnes :

$$F_m = \frac{1}{j} \sum_{i=1}^j F_j \quad (2)$$

$F_j$  est le flux journalier de personnes enregistré au cours d'une journée et  $j$  le nombre de jours considéré.

Les relevés journaliers des personnes et des biens ont été réalisés deux (02) fois par jour sur quatre (04) jours répartis sur deux (02) années différentes : 2019 et 2020. Deux périodes de l'année ont été choisies. La première est celle des activités champêtres (mois de juillet). La deuxième est la période des préparatifs des fêtes de fin d'année (mois de décembre). Dans une journée, quatre tranches d'heures ont été définies. Il s'agit de : 7 heures à 10 heures et 13 heures à 16 heures (GMT) pour le premier jour et de 10 heures à 13 heures et 16 heures 19 heures pour le deuxième jour. Ceci permet de couvrir la période de 7 heures à 19 heures en une journée. Ces tranches d'heures sont respectivement notées  $t_1$ ,  $t_2$ ,  $t_3$  et  $t_4$  et correspondent dans le même ordre aux temps du relevé pour les volumes  $V_1$ ,  $V_2$ ,  $V_3$ ,  $V_4$  et des flux  $F_1$ ,  $F_2$ ,  $F_3$ ,  $F_4$ . Ainsi :

$$V_j = V_1 + V_2 + V_3 + V_4 \quad (3)$$

et

$$F_j = F_1 + F_2 + F_3 + F_4 \quad (4)$$

Le nombre de jour ( $j$ ) étant 4, le (1) et (2) deviennent respectivement :

$$V_m = \frac{1}{4} (V_1 + V_2 + V_3 + V_4) \quad (5)$$

et

$$F_m = \frac{1}{4} (F_1 + F_2 + F_3 + F_4) \quad (6)$$

Les résultats issus de ce traitement ont été présentés sous forme de tableaux ou de figures à l'aide du logiciel Excel 2013 et de cartes avec le logiciel ArcGIS 10.3. Le modèle d'analyse utilisé est le SWOT ou FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces).

### III. RÉSULTATS

#### 3-1. Dispositifs de gestion des échanges

Les outils et mécanismes de gestion des échanges entre la Commune d'Aplahoué et les communes de la Préfecture du Moyen-Mono constituent l'ensemble des textes (documents ou lois) et des actes qui rentrent en ligne de compte pour la gestion des échanges entre le Bénin et le Togo en général et entre Aplahoué et le Moyen-Mono en particulier.

##### 3-1-1. Au niveau bilatéral : Bénin et Togo

La République du Bénin et celle du Togo entretiennent des relations de coopération transfrontalière dans le but de bien gérer leurs espaces frontaliers. Cette coopération prend en compte deux volets. Le premier est relatif à la démarcation et la matérialisation de la ligne frontière qui les sépare. Ainsi, des commissions mixtes paritaires ont été constituées pour la réussite de ce projet. La planche 1 montre une borne entre Agodogoui (Bénin) et Agogomé (Togo) qui a connu une évolution matérielle dans le temps.



Planche 1 : Matérialisation du point frontalier entre Agodogoui et d'Agogomé en 2018 (1.1) et l'abornement en 2021 (1.2)

**Prise de vues :** Foly K. D., avril 2018 et janvier 2020

La planche 1 montre le point frontalier entre les villages d'Agodogoui et Agogomé en 2018 et en 2020. Marqué dans un premier temps (1.1), il y sera implanté une borne (1.2). Le but de cette coopération est de situer les limites territoriales de chaque Etat afin de les maîtriser.

Le second volet de la coopération entre le Bénin et Togo est celui de la circulation des personnes et des biens. En effet, pendant que les deux Etats étaient encore des colonies, un accord sur les échanges fut signé le 24 octobre 1913 entre les commissaires français Fourn (pour le Dahomey actuel Bénin) et allemand Heilinbrunnier (pour le Togo). Après leur indépendance, les deux Etats ont poursuivi dans la coopération pour la libre circulation des personnes et des biens par-delà la frontière en commun. Ainsi des ouvertures officielles (postes de passage transfrontalier) ont été créées dont celle de Hounsahoué qui relie Aplahoué à Tohoun. Dans chaque Etat, des dispositions légales et organisationnelles ont été également prises pour régir les échanges entre les deux Etats.

##### 3-1-2. Au Bénin

La gestion des échanges transfrontaliers s'effectue aux niveaux national et local.

###### 3-1-2-1. Au Bénin : niveau national

Au Bénin, la gestion des échanges transfrontaliers trouve sa source dans la constitution du 11 décembre 1990 révisée par la loi N°2019-40 du 07 novembre 2019. Des articles renvoient à la disposition générale que doivent prendre les autorités en ce qui concerne le territoire national et qui prend en compte les espaces frontaliers. Ce sont les articles 29, 32, 68, 74, 145 et 149. Ces articles dans leur ensemble renvoient à la souveraineté, l'intégrité territoriale et à la possibilité des accords que le Bénin peut entretenir avec d'autres pays et organisations.

La constitution de la République du Bénin, outil fondamental des actions qui peuvent être menées pour le développement du pays sur une base démocratique, permet de mettre en place une politique de gouvernance des espaces frontaliers et donc des

échanges transfrontaliers. Plusieurs documents ont été élaborés dans ce sens tels que Bénin 2025 Alafia, le Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT), la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (PNDEF), le Programme National de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (PNGIEF) et le Code Foncier et Domaniaal (CFD). Ces outils orientent, l'action publique en matière de gestion des frontières en les considérant comme levier d'une politique de cohésion nationale et de développement intégré de l'ensemble du territoire national.

L'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) a été créée pour opérationnaliser la politique de l'Etat en matière de gestion des frontières. A cet effet, elle s'investit dans la précision des lignes frontières du pays avec les voisins du Bénin et les accompagne à travers des réalisations notamment dans les domaines socioéconomique et sécuritaire. Dans la Commune d'Aplahoué, l'ABeGIEF a contribué à la construction des infrastructures telles que le commissariat spécial frontalier de Hounsahoué, le poste de contrôle sanitaire de Hounsahoué, cinq (05) hangars de douze (12) places chacun dans le marché d'Atomey et une base de l'Unité Spéciale de la Surveillance des Frontières (USSF) de la Police Républicaine à Agodogou en septembre 2021.

### 3-1-2-2. Niveau décentralisé : Aplahoué

La Commune d'Aplahoué à travers son Plan de Développement Communal (PDC) entend redynamiser la coopération transfrontalière avec les régions frontalières du Togo.

Cette orientation de la politique locale accorde une place importante aux marchés de la commune. Pour y parvenir, la maîtrise du territoire devient capitale. Ainsi, la Mairie à travers son service chargé des affaires financières s'emploie dans le contrôle des échanges qui sont opérés sur les marchés. Un système de contrôle et de collecte des taxes a été mis en place. Ce système est composé de sept (07) unités constituées d'agents collecteurs dont le responsable est le chef du marché central (photo 1).



Photo 1 : Vue partielle du poste de contrôle de tickets d'Atomey

Prise de vue : Foly K. D., avril 2021

La photo 1 montre une vue partielle du poste de contrôle de tickets d'Atomey. Pour accomplir cette mission de contrôle, il est disposé devant les bureaux et sur la voie des chicanes qui sont levées aux marchands qui détiennent de ticket réglementairement délivré. Sur l'axe Aplahoué-Agodogou qui longe la ligne frontière entre le Bénin et le Togo, il existe trois (03) postes de contrôle respectivement à Dékpo, Lonkly et Atomey.

### 3-1-3. Au Togo

La gestion des échanges transfrontaliers et la maîtrise du territoire sont également une préoccupation politique en République du Togo. A l'image du cas béninois, elles se retrouvent à deux niveaux de compétence : le national et le local.

#### 3-1-3-1. Au Togo : niveau national

La politique de gestion des espaces frontaliers togolais se retrouve dans la constitution de la IV<sup>e</sup> République. Cette constitution dispose en ses articles 13, 22, 23, 38, 43, 118, 141 et 142 des orientations et actions à mener en matière de gestion des espaces frontaliers.

La Direction Nationale des Frontières (DNF) a été créée pour coordonner les activités liées à la gestion des espaces frontaliers. Elle travaille avec l'ABeGIEF dans le cadre de la mise en place des bornes frontière entre le Bénin et le Togo à travers des commissions mixtes paritaires que les deux Etats mettent sur place.

### 3-1-3-2. Niveau décentralisé : communes du Moyen-Mono

Si l'expérience en gouvernance locale au Bénin compte déjà près deux décennies, au Togo, elle est dans sa deuxième année. Les communes du Moyen-Mono 1 et 2 ne disposent pas encore d'outils propres à elles pour la gestion décentralisée. Les travaux préparatifs de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de ces mairies ont été lancés le 14 avril 2021 pour la commune du Moyen-Mono 2 et le 15 avril 2021 pour la commune du Moyen-Mono 1. Cependant, les mairies ont mis en place un mécanisme de gestion des échanges. A cet effet, la mairie de Tohou et celle de Kpékplémé disposent d'un personnel pour la collecte des taxes. Ceux-ci exercent dans les marchés mais également sur les axes routiers qui donnent accès aux communes et qui s'ouvrent sur la Commune d'Aplahoué.

### 3-1-4. Coopération décentralisée transfrontalière

Les dispositions constitutionnelles de chaque pays ne permettent pas aux communes d'entretenir une coopération décentralisée sur le fonctionnement des espaces transfrontaliers. Ceci ajouté à l'absence d'outils de gouvernance des communes du Moyen-Mono ne favorisent pas une coopération formelle. Ainsi, les deux communes de cette préfecture entretiennent avec celle d'Aplahoué une coopération informelle basée sur le bon voisinage. Les responsables communaux s'invitent souvent lors des fêtes culturelles : la fête de *Togbui-Agni* ou la fête des moissons des *Aja-Tado* à Tado et la fête Internationale des *Aja* ou *Ajaxue* à Aplahoué. Cela se passe également lors des fêtes anniversaires de l'accession du Bénin et du Togo à la souveraineté nationale et internationale. En cas de différends, les autorités locales se constituent en une équipe conjointe de règlement sur la base de bon voisinage et le cas échéant cela revient à la responsabilité des pouvoirs centraux.

## 3-2. Transports transfrontaliers dans le secteur Aplahoué/Moyen-Mono

Le transport des personnes et des biens s'effectue entre la Commune d'Aplahoué et celles de la Préfecture du Moyen-Mono aussi bien par les voies officielles que par des chemins non officiels.

### 3-2-1. Points de passage transfrontalier entre Aplahoué et le Moyen-Mono

Les points de passage transfrontalier sont constitués par l'ensemble des issues permettant de franchir la ligne frontière pour passer d'un côté ou de l'autre de cette dernière. Les contrebandiers les utilisent pour contourner les points de contrôle érigés par les autorités. La figure 8 montre le réseau des points de passage transfrontalier entre la Commune d'Aplahoué et la Préfecture du Moyen-Mono.

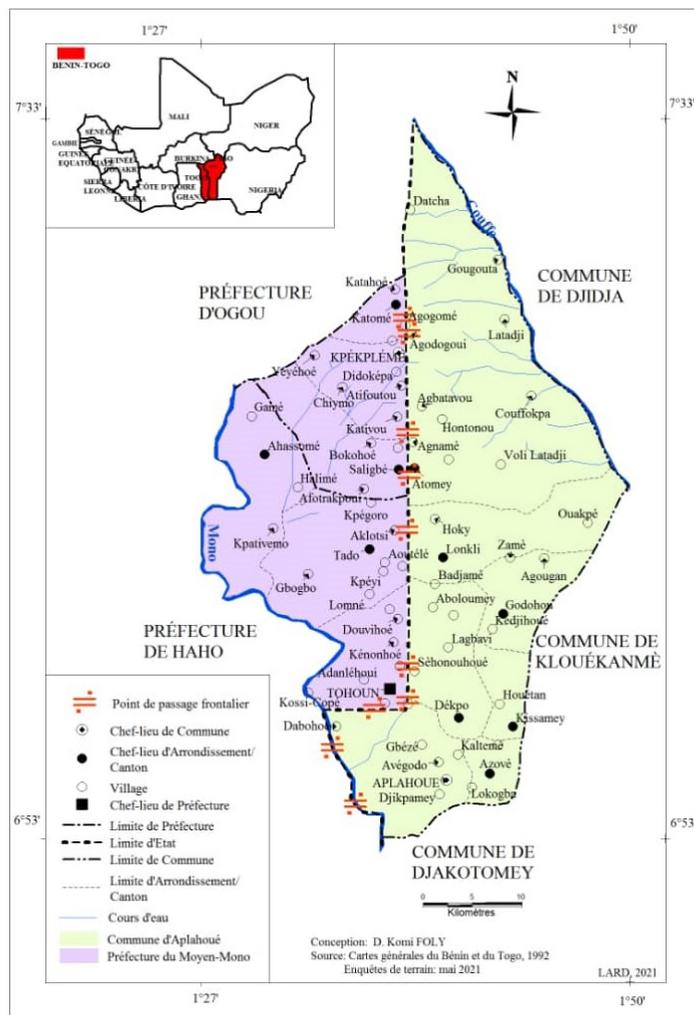


Figure 2 : Les points de passage inter-Etats entre Aplahoué et le Moyen-Mono

La figure 2 montre les points de passage sur la ligne frontière qui sont ouverts dans le secteur d'étude. Au total, il y est matérialisé dix points de passage dont deux sur le fleuve Mono et huit (08) sur la terre ferme. Le fleuve Mono constitue donc une barrière pour certains transporteurs. Cette barrière est renforcée par les points de contrôle inopiné et régulier sur la Route Nationale Inter Etats N° 4 (RNIE 4). A ces points de passage qui sont plus ou moins permanents s'ajoutent d'autres qui se créent et qui disparaissent selon la rigueur attachée aux contrôles. Leur apparition est favorisée par la proximité des villages voisins de part et d'autre de la ligne frontière. Un village béninois peut donner accès sur plusieurs villages togolais. C'est le cas de Agodogoui, Agnanmey, Hoky et Séhonouhoué. La moyenne des distances qui les séparent est de 1,41 km pour un maximum de 3 km. Le minimum des distances est observé entre Agodogoui et Agogomé qui sont mitoyens. Ici, les habitations sont construites de sorte qu'il n'est pas remarqué une démarcation entre le Bénin et le Togo.

La situation des villages et les points de passage transfrontalier favorisent des échanges parallèles par-delà de la ligne frontière.

### 3-2-2. Mouvements des personnes aux points de passage transfrontalier

Les points de passage transfrontalier du secteur d'étude reçoivent quotidiennement des mouvements de personnes. Ces mouvements varient selon qu'il s'agit du jour d'animation d'un marché principal d'un côté ou de l'autre de la frontière.

Le tableau I présente des relevés effectués sur quatre points de passage transfrontalier.

Tableau I : Mouvements des personnes sur des axes informels

Date du relevé	Tranche d'heure (GMT)	Flux de personnes							
		Saligbé / Atomey		Kpékplémé / Agodogoui		Akloti / Hoky		Wagba / Séhonouhoué	
		Apl.	M-M	Apl.	M-M	Apl.	M-M	Apl.	M-M
21/07/2019	07H-10H	114	44	12	38	27	16	11	19
	13H-16H	140	164	33	41	19	27	15	7
26/07/2019	10H-13H	189	103	26	109	38	14	17	9
	16H-19H	109	185	71	59	26	18	13	10
10/12/2020	07H-10H	153	69	17	42	23	39	23	21
	13H-16H	181	189	37	66	18	24	18	14
15/12/2020	10H-13H	265	161	58	177	25	27	30	42
	16H-19H	166	256	168	126	21	43	10	27
<b>Total</b>	-	1317	1171	422	658	197	208	137	149
<b>Moyenne</b>	-	329	293	106	165	49	52	34	37

**Légende** : H : Heures, GMT : Greenwich Mean Time, Apl. : Aplahoué, M-M : Moyen-Mono

**Source** : Enquêtes de terrain, juillet 2019 et décembre 2020

Le tableau I présente les relevés effectués sur quatre points de passage transfrontalier entre la Commune d'Aplahoué et la Préfecture du Moyen-Mono. Il s'agit de Saligbé-Atomey, Kpékplémé-Agodogoui, Akloti-Hoky et Wagba-Séhonouhoué. Les points de Saligbé-Atomey et de Kpékplémé-Agodogoui reçoivent les trafics les plus importants. La moyenne journalière des mouvements de personnes au point de passage Saligbé-Atomey est de 329 personnes entrant dans la Commune d'Aplahoué et de 293 dans la Préfecture du Moyen-Mono. Le point de passage Kpékplémé-Agodogoui est le deuxième qui reçoit des trafics importants. La moyenne journalière est de 106 entrants à Agodogoui contre 165 à Kpékplémé. Les mouvements à ce point sont donc dirigés vers Kpékplémé. Le point de passage Akloti-Hoky accueille au quotidien 49 personnes entrant à Akloti (Moyen-Mono) contre 52 pour Hoky (Aplahoué). Les mouvements dans les deux sens s'équilibrent presque. Quant au point de passage Wagba-Séhonouhoué, il est le moins utilisé. La moyenne journalière des passagers enregistrée est de 34 entrants sur le territoire togolais contre 37 qui entrent sur le territoire béninois. Ce faible trafic trouve sa raison dans le mauvais état des voies d'accès à ce point.

Sur ces axes on enregistre également des trafics de biens de différentes natures.

### 3-2-3. Volume des biens aux points de passage transfrontalier

Les points de passage transfrontalier entre la Commune d'Aplahoué et la Préfecture du Moyen-Mono sont utilisés par les commerçants et les transporteurs pour le trafic des biens.

Le transport des produits est assuré par des véhicules légers et des véhicules gros-porteurs. Les quantités des différents produits transitant par les points de passage transfrontalier varient selon qu'il s'agit des jours d'animation des marchés et selon leur nature. Le tableau II présente le volume journalier moyen des produits par catégorie en échange entre la Commune d'Aplahoué et la Préfecture du Moyen-Mono.

Tableau II : Volume moyen journalier de biens entre Aplahoué et le Moyen-Mono

Catégorie de biens	Volume (tonne)								Total
	Saligbé / Atomey		Kpéklémé / Agodougou		Akloti / Hoky		Wagba / Séhonouhoué		
	Apl.	M-M	Apl.	M-M	Apl.	M-M	Apl.	M-M	
<b>Agricoles</b>	45,3	1,7	83,1	25,4	24,5	0	9,7	0	189,7
<b>Manufacturés et forestiers</b>	12,68	2	13,3	3	17,75	2	38,19	5	93,92
<b>Artisanaux</b>	11,3	0	6,5	1,59	0,9	0	1,1	0	21,39
<b>Moyenne</b>	23,09	1,23	34,3	10	14,38	0,67	16,33	1,67	101,67

**Légende :** Apl. : Aplahoué, M-M : Moyen-Mono

**Source :** Enquêtes de terrain, juillet 2019 et décembre 2020

Il ressort du tableau II que différentes catégories de produits transitent par les points de passage transfrontalier. Il s'agit des produits agricoles, manufacturés, forestiers et artisanaux. Il est enregistré un total de 189,7 tonnes de produits agricoles (62,19 % des trafics), 93,92 tonnes de produits manufacturés et forestiers (30,70 % des trafics) et 21,39 tonnes de produits artisanaux (07,01 % des trafics). La moyenne journalière des produits qui sont échangés entre la Commune d'Aplahoué et la Préfecture du Moyen est de 101,67 tonnes qui échappent aux systèmes de contrôle mis en place par les autorités à divers niveaux. Dans un milieu agricole où le trafic de produits manufacturés fait la moitié de celui des produits agricoles, on peut affirmer que le secteur informel est assuré par une main d'œuvre importante. Ceci n'est pas seulement possible à cause de la pluralité des points de passage transfrontalier mais également à cause d'un système de communication peu efficace du côté béninois.

### 3-2-4. GSM et maîtrise du territoire

La téléphonie mobile existe et est utilisée dans l'espace transfrontalier Aplahoué/Moyen-Mono mais les opérateurs diffèrent d'un pays à l'autre. Au nombre des opérateurs de téléphonie mobile, il y a Moov Africa et MTN pour le Bénin et TOGOCEL et Moov Africa pour le Togo. Ces réseaux GSM permettent aux acteurs d'échanger et aux populations riveraines de l'espace transfrontalier d'avoir à bonne date les informations relatives aux échanges et de prendre des dispositions nécessaires. Malheureusement, les réseaux GSM ont une couverture asymétrique dans cet espace transfrontalier.

En effet, dans la Commune d'Aplahoué, les réseaux GSM du Bénin ne couvrent pas toute l'étendue du territoire communal. Au fur et à mesure que l'on s'approche de la ligne frontière, leurs signaux deviennent de moins en moins captifs jusqu'à disparition totale pour laisser place aux signaux des réseaux du Togo dans la Préfecture du Moyen-Mono. La figure 3 présente l'état de couverture des réseaux GSM dans l'espace transfrontalier Aplahoué-Moyen-Mono.

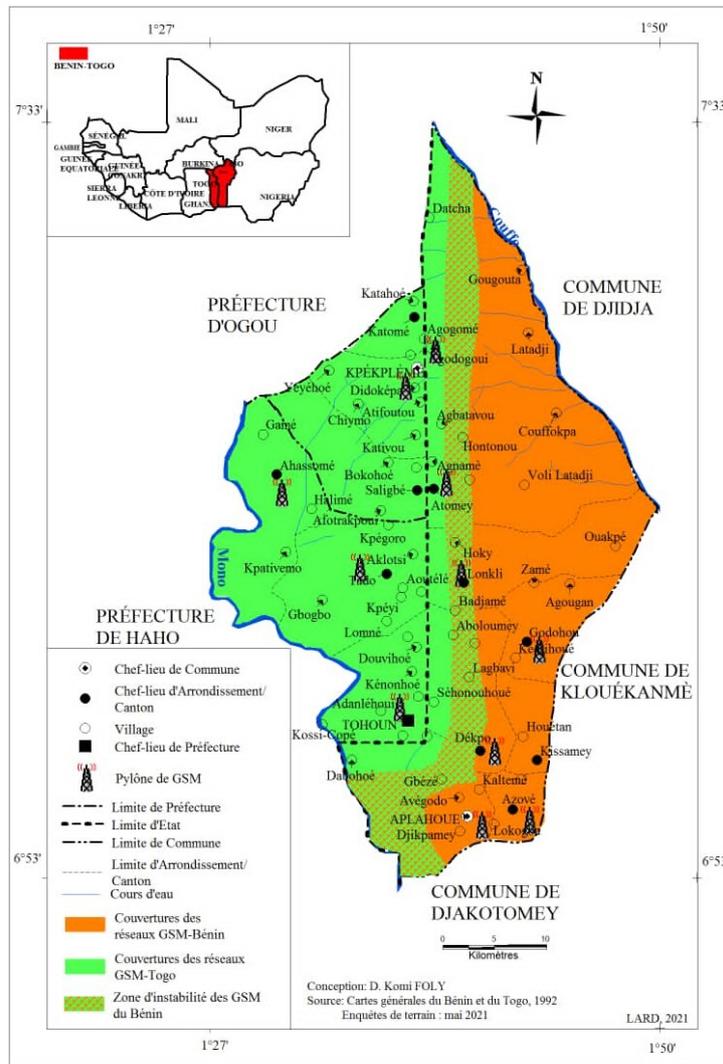


Figure 3 : Couverture asymétrique de l'espace transfrontalier d'Aplahoué par les réseaux GSM

La figure 3 montre l'état de couverture de l'espace transfrontalier d'Aplahoué par les réseaux GSM du Bénin et du Togo. Cette couverture est asymétrique. Dans la Commune d'Aplahoué, trois niveaux de couverture sont observés. Le premier est celui où les réseaux Moov Africa et MTN couvrent une partie du territoire communal soit une superficie de 634 km<sup>2</sup> de couverture totale de l'ensemble de la commune. Le deuxième niveau est celui de la zone d'instabilité où les réseaux GSM du Bénin sont influencés par ceux du Togo. C'est une zone qui fait 231 km<sup>2</sup> du territoire communal d'Aplahoué. Quant au dernier niveau de couverture, il est celui où les réseaux GSM du Bénin sont absents : une zone non couverte par les réseaux du Bénin au profit de ceux du Togo. Elle fait une superficie de 50 km<sup>2</sup>. Dans la Préfecture du Moyen-Mono, les réseaux GSM couvrent l'ensemble du territoire préfectoral en plus des 50 km<sup>2</sup> du territoire d'Aplahoué que les réseaux du Bénin ne couvrent pas. Soit une couverture totale de 729 km<sup>2</sup>. Cette réalité des réseaux GSM dans l'espace transfrontalier montre une maîtrise asymétrique des territoires par les autorités sur le plan de la téléphonie. Ceci impacte négativement le travail de plusieurs acteurs tels que les agents de contrôle (policiers, douaniers), agents de santé, agents collecteurs de taxes locales, les agents de l'administration déconcentrée et décentralisée (préfectorale et communale), les acteurs privés (commerçants et transporteurs) et les populations locales.

#### IV. DISCUSSION

Les résultats du présent travail sur les outils et mécanisme de gestion de l'espace transfrontalier Aplahoué/Moyen-Mono s'accordent avec ceux obtenus par d'autres auteurs qui ont consacré leurs travaux à la problématique de la maîtrise des espaces transfrontaliers. A. Vigani (2011, p. 108), dans un travail sur la problématique des transports transfrontaliers et le développement

territorial de la Regio Insubrica (partagée entre la Suisse et l'Italie) montre une difficulté dans la coopération transfrontalière. Pour lui, dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la politique des transports, qui constituent les deux facteurs fondamentaux du développement territorial, le décalage entre les niveaux institutionnels compétents (quatre niveaux en Italie et trois niveaux en Suisse) ainsi qu'une vision différente sur les priorités de financement des projets (à cause de l'effet de taille entre Tessin et Lombardie), rendent assez complexes et difficiles l'efficacité et la coordination dans l'élaboration de mesures politiques et infrastructurelles pour le développement durable de la zone de frontière. Pour A. Y. Tohozin (2006 p. 198), les coopérations rencontrent des difficultés sur le plan socio-économique. Il trouve que la coopération transfrontalière est une riche expérience mais sa mise en œuvre demeure un travail fastidieux du moment où la recherche de l'équilibre entre les intérêts nationaux, les engagements internationaux, les préoccupations des citoyens et les exigences de l'environnement économique international n'est pas facile. Selon O. Walther (2017, p.22), la gestion efficace du territoire et les politiques transfrontalières doivent s'appuyer sur la grande diversité des régions d'Afrique de l'Ouest. Si elles veulent être efficaces, ces politiques doivent devenir des politiques territorialisées. Elles doivent tenir compte de la variété des besoins, des systèmes institutionnels et des niveaux de développement des régions ouest-africaines et fournir des biens publics adaptés aux problèmes socio-économiques spécifiques de chaque région. Dans son travail consacré à la gestion des frontières au Maroc, K. Elmadmad (2007, p.45) montre que le contrôle rigoureux des frontières a des conséquences positives et négatives qui sont humaine, sociojuridique, économique et politique. Pour Y. C. Akpakla, (2020, p. 189), depuis l'accession du Bénin à l'indépendance en 1960, le problème de la maîtrise et de la gestion des frontières n'a pas encore été convenablement appréhendé dans toutes ses dimensions et au plan local les questions relatives à la maîtrise de l'espace frontalier ont été très peu abordées ou presque pas. Dans son travail sur l'espace transfrontalier entre le Niger, le Bénin et le Nigeria, O. Walther (2007, p. 40), montre que les échanges qui s'effectuent entre les marchés de Gaya, Malanville et Kamba sont dynamiques grâce aux acteurs privés peu maîtrisés par les pouvoirs publics. Autrement, ces échanges sont plus informels que formels. Par ailleurs, O. Walther (2019, p. 32) trouve que nombre de pays sahélo-sahariens se trouvent dans la situation délicate de devoir ouvrir leurs frontières aux flux légaux de biens et de personnes sans avoir les moyens de lutter contre les trafics et les groupes extrémistes transnationaux. Ce déséquilibre n'est pas durable. L'écart observé entre commerce et sécurité menace à la fois les échanges économiques et la stabilité politique de la région : alors que les échanges régionaux ne peuvent se formaliser en l'absence de paix et de sécurité, la faiblesse du commerce formel est susceptible d'encourager la criminalisation des réseaux marchands dans la région. Sur le plan de la couverture en téléphonie mobile, GSMA (2018, p. 3), démontre que les espaces périphériques sont considérés comme éloignés. Ainsi, pour les couvrir, l'industrie mobile ne pourra pas résoudre cette fracture sans le support des pouvoirs publics. Il va falloir que les autorités mettent en œuvre des politiques publiques et une réglementation incitant l'investissement dans les réseaux ruraux.

De ces travaux, il ressort que les échanges transfrontaliers ne sont pas toujours maîtrisés par les pouvoirs à divers niveaux malgré les textes et les mécanisme mis en place pour un contrôle efficace.

### V. CONCLUSION

La gestion de l'espace transfrontalier Aplahoué/Moyen-Mono est une préoccupation du pouvoir central, déconcentré et décentralisé. Afin de réussir à maîtriser les échanges qui s'effectuent dans cet espace, le Bénin et le Togo adoptent une coopération bilatérale de gestion de la frontière qu'ils partagent. Ceci passe principalement par la démarcation et la matérialisation de cette frontière. Au niveau national dans chaque Etat, des outils et des mécanismes sont mis en place afin d'assurer le contrôle efficace des échanges. Mais le déséquilibre lié à l'organisation territoriale et les textes qui l'encadrent entre les deux pays est une faiblesse dans la coordination locale d'une même politique de maîtrise de territoire. Pour changer de paradigme, les autorités centrales doivent renforcer les compétences des autorités locales et favoriser l'appropriation des outils et mécanismes par les populations de l'espace frontalier.

### RÉFÉRENCES

- [1] ABeGIEF, 2015, *Rapport national sur l'état des frontières et des espaces frontaliers en République du Bénin, Gestion 2015*, Cotonou, 51 p.
- [2] ACACHA ACAKPO V. Hortensia, 2018, « Positionnement géographique et ressources marchandes au sein des communes frontalières du Bénin », in *Actes de la conférence internationale sur la gestion des frontières régionales en mutations (BRIT) 2018 au Nigeria et au Bénin*, UAC, pp. 225-252.
- [3] AFRICA BRIEF, 2017, *La coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest*, Numéro de Juin 2017, 4 p.

- [4] AKPAKLA Yvette Céline, 2020, *Analyse diagnostique et perspectives de développement de l'espace transfrontalier Grand-Popo-Athiémé-Lacs (Bénin et Togo)*, Thèse de doctorat, Université d'Abomey-Calavi, 310 p.
- [5] BAGODO Obarè, 2006, « Histoire et facilitation de l'intégration en Afrique de l'Ouest », in *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, pp. 59-90.
- [6] BIT, 2011, *Economie informelle et emploi au Bénin : cadre et pratiques de l'économie informelle dans 03 secteurs d'activités à Cotonou*, Cotonou, 63 p.
- [7] DILLE Bibata, 2000, *Frontière et développement régional : impact économique et social de la frontière Niger-Nigeria sur le développement de la Région de Konni*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 310 p.
- [8] ELMADMAD Khadija, 2007, *La gestion des frontières au Maroc*, CARIM-RR, N°2007/04, EUI-RSCAS, 62 p.
- [9] FOLY Komi Déroté, 2019, *Echanges entre le Bénin et le Togo dans le secteur d'Aplahoué : enjeux et défis*, Mémoire de Master II recherche, Abomey-Calavi, EDP-ECD/UAC, 121 p.
- [10] GSMA, 2018, *Promouvoir la couverture des zones rurales*, London, GSM Association, 40 p.
- [11] INSAE, 2010, *Les entreprises au Bénin, Synthèse des résultats (RGE2)*, MCA, 44 p.
- [12] INSAE, 2002, *Méthodologie d'enquête sur le commerce extérieur non enregistré au Bénin*, Cotonou, 56 p.
- [13] LAUZON Normand et BOSSARD Laurent, 2005, *Processus de Décentralisation et Développement local en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel et de l'Afrique du l'Ouest / OCDE, 13 p.
- [14] MACKAY Angela, 2008, « Place du genre dans la gestion des frontières », in *Boîte à outils*, Dossier 6, DCAF-OSCE/BIDDH-l'UN-INSTRAW, 29 p.
- [15] MOT, 2017, *Les territoires transfrontaliers, La fabrique de l'Europe*, Paris, 68 p.
- [16] OCDE, 2008, « Études de cas de pays en développement : ce qui fonctionne et pourquoi », in *Development Co-operation Report 2018, Joining Forces to Leave No One Behind*, OCDE, pp 199-227
- [17] SPIRE Amandine, 2014, « Lomé, ville post-frontière, Dynamiques identitaires et territoriales d'une capitale frontalière », in *EchoGéo*, n°14, pp 1-15.
- [18] TOHOZIN Yves Antoine, 2006, « Les expériences de coopération économique transfrontalière entre le Bénin et ses voisins », in *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, pp. 167-201.
- [19] VIGANI Aurelio, 2011, « Transports, frontière et développement territorial de la Regio Insubrica », in *Géo-Regards*, 04, pp. 95-111.
- [20] WALTHER, Olivier, 2019, « Frontières, sécurité et développement en Afrique de l'Ouest », in *Notes ouest-africaines*, n°26, Paris, Éditions OCDE, 38 p.
- [21] WALTHER, Olivier, 2017, « Les réseaux de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest », in *Notes ouest-africaines*, N°06, Paris, Éditions OCDE, 30 p.
- [22] WALTHER Olivier, 2007, « Villes-frontières et réseaux informels sahéliens (Gaya-Malanville-Kamba) », in *Geographica Helvetica*, Jg. n°62, pp. 33-42.